



MARCHE A PROCEDURE ADAPTÉE
Passé en application des articles 26 & 28 du Code des Marchés Publics

SERVICES

A.IDENTIFIANTS

1- Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Ministère, ou collectivité territoriale, ou établissement : **COMMUNE DE PLOUHINEC**
MAIRIE
Rue du Général de Gaulle
29 780 PLOUHINEC
☎ 02 98 70 87 33
☎ 02 98 74 93 31

Pouvoir adjudicateur : *Monsieur le Maire de Plouhinec*

Objet du marché : **ETUDE DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAL**

Adresse d'exécution du service : *Commune de Plouhinec*

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics :

Monsieur le Maire de Plouhinec

Comptable assignataire des paiements : *Madame le Receveur Municipal*

2. Candidat – le titulaire :

Nom prénom :

Agissant pour son propre compte

pour le compte de la société

Adresse du siège social :

Téléphone :

Compte à créditer :

B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le marché est passé avec procédure adaptée en application des articles 26 & 28, du code des marchés publics, et sous la forme d'un marché à bons de commande tel que défini à l'article 77 du CMP.

S'agit-il d'un marché à bons de commandes :

Oui

Non

(En cas de marché à bons de commande, les clauses de l'art.77 du CMP doivent figurer impérativement sur chaque bon de commande)

Décomposition en lots :

Oui

Non

Travaux intéressant la Défense :

Oui

Non

La date limite de remise des offres est fixée au : **17 Juillet 2015 à 12h00** (mois m0)

La durée de validité des offres est de 90 jours à compter de la signature par le titulaire du marché
 de la date limite de remise des offres

Les candidats auront à produire un **dossier complet** comprenant les pièces suivantes :

- Le présent document rempli valant acte d'engagement.
- Les offres, rédigées en langue française, peuvent être envoyées par la poste en recommandé ou déposées contre récépissé à l'adresse indiquée en première page du présent document ou à l'adresse suivante :

Commune de Plouhinec
Mairie
Rue du Général de Gaulle
29780 PLOUHINEC

- Variante — option : non

1. DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT

Le candidat aura à produire un **dossier complet** comprenant les pièces suivantes :

- 1.1 Le présent document valant **acte d'engagement**, rempli et signé,
- 1.2 Le **Cahier des Clauses Particulières** (C.C.T.P), rempli et signé,
- 1.3 Le **détail estimatif**, rempli et signé,
- 1.4 **Documents explicatifs** :

Le candidat présentera une **note explicative**, dans laquelle il précisera clairement les éléments suivants :

- **Moyens (humains et matériels) mis en œuvre par l'entreprise pour la réalisation de la prestation**
- **Méthodologie de l'intervention et calendrier prévisionnel**

Le candidat pourra, en outre, produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer son offre.

1.5 Documents administratifs :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :
Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC 4 ou forme libre)
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier en application des articles 43, 44, 44-1 et 46 du CMP (DC5 ou forme libre) :
 - ◆ Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales;
 - ◆ Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir;
 - ◆ Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L324-9, L324-10, 341-6, L125-1, L125-3 du Code du Travail ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;

- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques et financières du candidat :
 - ◆ Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ;
 - ◆ Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisées au cours des trois derniers exercices ;
 - ◆ Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant et le destinataire ;
 - ◆ Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution des services ;
 - ◆ Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur public. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants ;

Les éléments demandés aux candidats et explicités ci-dessus font partis intégrantes de l'offre. En cas de non production de un ou plusieurs de ces éléments, le candidat pourra s'exposer au rejet de sa proposition.

2. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

- Valeur technique de l'offre, estimée notamment par l'analyse des documents explicatifs (cf. 1.4) : **60 %**
 - moyens humains : 15%
 - méthodologie : 45%

- Prix de la prestation: **40 %**

C) MARCHE

Article 1 : Objet du marché

La commune de Plouhinec souhaite engager un diagnostic de son réseau d'assainissement, au sens de l'arrêté du 22 juin 2007 et de l'arrêté préfectoral du 24 mars 2014.

Le détail précis des prestations est explicité dans le C.C.T.P.

Article 2 : Prix du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 fixé en page 2 du présent document

L'opération n'est pas allotie.

Les minima et maxima du marché à bons de commande sont fixés ainsi pour la durée totale du marché:

Minimum HT	Maximum HT
60 000 €	89 000 €

La prestation sera rémunérée par application des prix du détail estimatif du présent marché. Dans le cas des prix unitaires, la commune rémunérera le candidat à hauteur des quantités réellement réalisées, qui feront l'objet d'un attachement contradictoire à l'issue de chaque phase.

Article 3 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous :

- le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- ses annexes énumérées ci-dessous :

C.C.T.P

Détail estimatif

Annexe 1 : Caractéristiques des postes de refoulement

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des temps de fonctionnement des pompes sur 1 an.

Annexe 3 : Maillage du réseau d'assainissement collectif

Annexe 4 : Tableau quantitatif du réseau EU

Annexe 5 : Tableau quantitatif du réseau EP

- le cahier des clauses administratives générales (CCAG) relatif aux marchés de fournitures et services

Article 4 : Durée du marché

La remise du rapport final du diagnostic interviendra avant le 01 Juin 2016

Article 5 : Clauses de financement et de sûreté.

Il est prévu une retenue de garantie

Oui

Non

Il n'est pas prévu d'avance facultative.

Avance forfaitaire : (uniquement pour les marchés supérieurs à 50 000 € H.T), le titulaire

refuse de percevoir l'avance forfaitaire ;

ne refuse pas de percevoir l'avance forfaitaire dans les conditions prévues à l'article 87 du CMP.

Article 6 : Nature des prix.

Le marché est conclu à prix unitaires.

Les prix sont **fermes** fermes actualisables révisibles.

Article 7 : Modalités de règlement par virement des acomptes et du solde

L'exigibilité des paiements est fixée comme suit :

Acompte suivant phasage et découpage des prestations

Présentation de factures portant objet du marché

Le défaut de paiement est fixé à 30 jours. Il fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires sont exigibles, augmenté de deux points.

Article 8 : Résiliation du marché

Les dispositions du CCAG applicables aux marchés publics de **fournitures et services** sont seules applicables.

Article 9 : Contrôles, admission et garanties

9.1 Vérifications et essais

La vérification qualitative et quantitative du marché est effectuée à la date de signature du PV de réception par les deux parties.

9.2 Admission

Sans objet

9.3 Garantie(s)

Sans objet

9.4 Garanties particulières

Sans objet

Article 10 : Déclarations, attestation sur l'honneur :

Je déclare sur l'honneur :

-ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics (ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France)

-que je n'ai pas fait, ou toute personne ayant agi sous mon couvert, présente dans mon établissement, n'a pas fait, l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L 324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail (ou règle équivalente pour les candidats non établis en France).

SIGNATURES

Mon offre m'engage pour la durée de validité des offres indiquée au cadre B.

A, le.....

Le candidat

A....., le.....

Le pouvoir adjudicateur